



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 MAI 2018**

Le Conseil Municipal de la ville de THOIRY :

- * **Approuve** le compte rendu du Conseil Municipal du 25 avril 2018.

Vote unanime.

- * **Approuve et arrête** le Compte de Gestion 2017 pour la Commune de Thoiry comme il est présenté par le Receveur municipal :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Dépenses	2 569 375,57 €	6 859 204,60 €	9 428 580,17 €
Recettes	6 596 296,31 €	8 333 439,30 €	14 929 735,61 €
Résultat fonctionnement (excédent)		+ 1 474 234,70 €	
Résultat investissement (excédent)	+ 4 026 920,74 €		
Résultat global de clôture (excédent)			+ 5 501 155,44 €

Vote unanime.

- * **Approuve et arrête** le Compte de Gestion 2017 de la Forêt Communale comme il est présenté par le Receveur municipal :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Dépenses	- €	24 437,45 €	24 437,45 €
Recettes	20 499,25 €	70 047,33 €	90 546,58 €
Résultat fonctionnement (excédent)		+ 45 609,88 €	
Résultat investissement (excédent)	+ 20 499,25 €		
Résultat global de clôture (excédent)			+ 66 109,13 €

Vote unanime.

- * **Approuve** la candidature de Monsieur Jack LAVOUÉ en qualité de Président de Séance pour la partie consacrée à l'approbation des comptes administratifs 2017,

Autorise Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote unanime.

- * **Approuve** le Compte administratif de l'année 2017 du Budget principal de la Commune de Thoiry :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Dépenses	2 569 375,57 €	6 859 204,60 €	9 428 580,17 €
Recettes	6 596 296,31 €	8 333 439,30 €	14 929 735,61 €
Résultat fonctionnement (excédent)		+ 1 474 234,70 €	
Résultat investissement (excédent)	+ 4 026 920,74 €		
Résultat global de clôture (excédent)			+ 5 501 155,44 €

Vote unanime.

- * **Approuve** le Compte Administratif de l'année 2017 du Budget de la Forêt Communale :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Dépenses	- €	24 437,45 €	24 437,45 €
Recettes	20 499,25 €	70 047,33 €	90 546,58 €
Résultat fonctionnement (excédent)		+ 45 609,88 €	
Résultat investissement (excédent)	+ 20 499,25 €		
Résultat global de clôture (excédent)			+ 66 109,13 €

Vote unanime.

- * **Autorise** Madame le Maire à affecter la somme de 974 234,70 € correspondant à une partie de l'excédent de fonctionnement dégagé, au titre de l'exercice 2017 à l'article 1068 en recettes de la section d'investissement et 500 000,00 € à l'article 002 en recette de la section de fonctionnement du budget 2017 de la Ville de THOIRY.

Vote unanime.

- * **Autorise** Madame le Maire à affecter la somme de 1 000,00 € correspondant à une partie de l'excédent de fonctionnement dégagé, au titre de l'exercice 2017 à l'article 1068 en recettes de la section d'investissement du Budget 2018 de la Forêt Communale de la Ville de THOIRY et 44 609,88 € à l'article 002 en recettes de la section de fonctionnement.

Vote unanime.

- * **Adopte** le Budget Supplémentaire de la Ville de Thoiry pour l'exercice 2018 :

- Budget de fonctionnement : 633 371,43 €
- Budget d'investissement : 5 663 982,89 €

Vote unanime.

- * **Autorise** Madame le Maire à mettre en œuvre une décision modificative N° 01 dans le Budget 2018 de la Forêt Communale de la Ville de THOIRY sur la base des chiffres cités ci-dessous :

Section d'investissement

Dépenses d'investissement : + 11 700,00 €
 Recettes d'investissement : + 11 700,00 €

Section de fonctionnement (voir annexe joint)

Dépenses de fonctionnement : + 29 609,88 €
 Recettes de fonctionnement : + 29 609,88 €

Nouveau total budgétisé en investissement : **35 060,00 €**
 Nouveau total budgétisé en fonctionnement : **102 277,75 €**

Vote unanime.

- * **Autorise** Madame le Maire à signer le nouveau programme de travaux dans le budget de la Forêt Communale et à le mettre en œuvre selon les montants suivants :

- Montant total programme d'investissement retenu : 5 697,00 € HT
- Montant total programme de fonctionnement retenu : 5 370,00 € HT

Dit que les crédits supplémentaires seront inscrits ultérieurement lors d'une décision modificative N° 01 incorporant la totalité de ce programme.

Vote unanime.

- * **Approuve** le plan de financement suivant :

Dépense prévue	Subvention prévue	Montant restant à la charge de la commune
5 697,00 €	1 709,00 €	3 988,00 €

Autorise Madame le Maire à signer le dossier de demande d'aide sylvicole auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes 2018 pour une subvention de 1 709,00 €.

Vote unanime.

- * **Approuve** le bilan annuel des acquisitions, cessions et servitudes immobilières réalisées par la commune de Thoiry sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2017, retracé par le compte administratif.

Vote unanime.

- * **Accepte** le versement d'une subvention au profit de l'Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry d'un montant de 1 036,00 €, conformément à la délibération du 08 avril 2014 et de la convention du 29 août 2017,

Dit que la dépense sera inscrite dans le Budget Primitif Communal 2018 au Chapitre 65 - Article 6574.

Vote unanime.

- * **Autorise** Madame le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Programme de développement Rural Auvergne-Rhône-Alpes et du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), ainsi qu'auprès de la Communauté de Communes du Pays de Gex.

Vote unanime.

- * **Fixe** le nombre de représentants du personnel à 3 agents et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,

Décide de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des élus égal à celui des représentants du personnel, titulaires et suppléants,

Décide le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité.

Vote unanime.